

CRITERES DE CLASSEMENT DES ARBITRES DE DISTRICT NOUVEAUTE 2025/2026

Pour se maintenir en D1 ou D2 un arbitre doit satisfaire aux obligations suivantes :

- 1 - présence obligatoire au stage du 11 Novembre ou au stage de rattrapage
- 2 - réussite au test théorique avec un minimum de 25 sur 50
- 3 - réussite au test physique TAISA de sa catégorie.
- 4 - Avoir un minimum de 60 à sa note observation.

Pour pouvoir accéder à la D 1 un arbitre de D2 doit satisfaire aux obligations suivantes:

- 1 – présence obligatoire au stage du 11 Novembre ou au stage de rattrapage
- 2 – réussite au test théorique avec un minimum de 25 sur 50
- 3 – réussite au test physique TAISA de sa catégorie.

Pour pouvoir accéder à la D 2 un arbitre de D3 doit satisfaire aux obligations suivantes:

- 1 - présence obligatoire au stage du 11 Novembre ou au stage de rattrapage
- 2 - réussite au test théorique avec un minimum de 20 sur 50
- 3 - réussite au test physique TAISA de sa catégorie.

Arbitres rétrogradés en division inférieure

- Si saison non réalisée complètement/partiellement, **pour inaptitudes médicales, nécessité de participer à un stage (11/11 ou rattrapage)**, pour effectuer notamment le test théorique ; neutralisation de la saison et maintien dans la division sous réserve que :
- La saison suivante, l'arbitre doit satisfaire au test physique pour être maintenu dans sa division ; **à défaut, sera rétrogradé dans la division inférieure.**

Un arbitre assistant spécifique pour pouvoir être désigné AA en R2,R3, il doit satisfaire aux obligations suivantes :

- 1 - présence obligatoire au stage du 11 Novembre ou au rattrapage.
- 2 - réussite au test physique **(en cas d'échec il ne pourra pas être assistant la saison suivante en Cas de renouvellement de licence et sera classé D3)**

Un arbitre de D5 lors de son intégration en seniors doit satisfaire aux obligations suivantes pour prétendre à un classement D2:

- 1 - présence obligatoire au stage du 11 novembre ou au stage de rattrapage + 1 stage jeunes dans la saison.
- 2 - réussite au test théorique avec un minimum de 20 sur 50
- 3 - réussite au test physique TAISA (D2).
- 4 - satisfaire à son examen terrain D3.

Arbitres stagiaires:

Pour être arbitre stagiaire : 4 conditions

- 1 - Etre reçu à l'examen d'arbitre de district 10/20.
- 2 - Avoir suivi la 1/2 journée de formation obligatoire qui suit l'examen (module 7)
- 3 - Avoir été vu sur le terrain accompagné d'un observateur ; être apte pour valider l'examen pratique.
- 4 - Etre présent au module 8 pour la remise du diplôme.

(les arbitres / joueurs resteront à la disposition de la C.D.A et ne pourront pas se mettre indisponibles tant qu'ils n'auront pas satisfait au 3 premières conditions)